

LA PRIME INDIVIDUELLE DE RISQUE ACCORDÉE AUX



ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE (ARM)

Un premier pas a été franchi par le gouvernement qui doit répondre aux attentes de notre profession. Les ARM étaient exclus de cette prime qui reconnaît l'exposition à des risques particuliers et des conditions de travail spécifiques des agents (titulaires et contractuels) des services d'urgence et des SMUR : infirmiers et aides-soignants mais aussi brancardiers, agents administratifs... Effective depuis le 1^{er} juillet, cette indemnité forfaitaire de risque est due à compter de cette date et sera versée si nécessaire avec effet rétroactif.

C'est par l'action et avec la CGT que la prime accordée aux personnels des urgences est enfin étendue aux ARM.

La colère des ARM, avec 50 établissements de Centre 15 en grève, a permis d'obtenir cette indemnité forfaitaire. Le combat n'est pas terminé, la CGT revendique toujours une meilleure reconnaissance de la profession, plus de moyens, de matériels, et exige la titularisation de tous les ARM.

LA CGT REVENDIQUE :

- La reconnaissance de notre profession par un diplôme (DE),
- Des effectifs ARM (et Médecins régulateurs) en adéquation avec la charge de travail,
- Une vraie reconnaissance de la profession comme profession paramédicale,
- Une reconnaissance salariale à BAC + 2.

La CGT appelle tou.t.e.s les ARM des SAMU à créer dans les établissements, avec les syndicats CGT, les conditions du rapport de force qui permettra de satisfaire nos justes revendications.

La CGT appelle les ARM et toutes les professions hospitalières à la grève et à des actions partout en France avec les syndicats CGT, LE 15 OCTOBRE 2019, pour une vraie reconnaissance professionnelle de notre métier.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Etablissement (nom et adresse) :